



PROCÈS VERBAL DU 24 JUILLET 2023

Convocation le 20/07/2023

L'An Deux Mil Vingt-trois, le vingt-quatre juillet, à 18h 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Labatut, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Jean CRESPIY, Maire.

Début de séance : 18h05

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent :

Absent excusé : Jean PEDOUSSAUD, Alain PERROT

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Mme PERIDON-GONZALEZ Janine, 1^o Adjointe est désignée pour exercer cette fonction
Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

ORDRE DU JOUR de la présente séance :

Approbation du dernier procès-verbal
Délibération choix de l'architecte pour l'opération logements communal, suite de la démission de M
Campion
Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nouveauté concernant les conseils municipaux : En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui est publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 12/06/2023

au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :

N° d'ordre : 2023/014 Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 annule et remplace délib 2022.021 **approuvée à l'unanimité**

N° d'ordre : 2023/015 Choix de la banque prêt **approuvée à l'unanimité**

N° d'ordre : 2023/016 Entretien annuel de l'aire de jeux **approuvée à l'unanimité**

N° d'ordre : 2023/017 Demande de subvention du Foyer rural de St Quirc **rejetée à l'unanimité**

N° d'ordre : 2023/018 Devis prestataires logiciels numériques **approuvée à l'unanimité**

Arrêtés Municipaux pris depuis le 12/06/2023 :

N° d'ordre : 2023-007 Portant avancement de grade DUPRE Espérance

N° d'ordre : 2023-008 Portant police de circulation chemin de Lissac

N° d'ordre : 2023-009 Portant permission d'occupation de domaine public interdiction de circulation et de stationnement pour la fête locale

N° d'ordre : 2023-010 Portant permission d'occupation de domaine public et autorisation de feux d'artifice pour la fête locale

N° d'ordre : 2023-011 Portant demande d'autorisation temporaire d'ouverture de débit de boissons fête locale

N° d'ordre : 2023-012 Portant demande d'autorisation temporaire d'ouverture de débit de boissons fête locale 2° soir

N° d'ordre : 2023-013 Portant demande d'autorisation temporaire d'ouverture de débit de boissons fête locale 3° soir

N° d'ordre : 2023-014 Portant avancement échelon à durée unique LECONTE V annule et remplace 2022.029

N° d'ordre : 2023-015 Portant avancement échelon à durée unique COURNEIL JP

Ce PV n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
Néant		

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE ce jour

Choix de l'architecte pour l'opération logements communal, suite de la démission de M Campion

Monsieur le Maire informe, dans le cadre du projet :

- Construction d'un atelier & garage municipal, clos à cette date.
- Rénovation d'une maison à des fins locative
- Transformation de 2 garages en appartement à des fins locatives.

Il avait été acté par la délibération 2021/019 du 14/09/2021 le choix de l'architecte : M CAMPION Pierre-Jean.

M CAMPION Pierre-Jean dans un courrier en date du 10/07/2023, a confirmé sa décision de renoncer à la suite du projet, pour raison de santé :

- Rénovation d'une maison à des fins locative
- Transformation de 2 garages en appartement à des fins locatives.

Ce projet étant déjà entamé avec le dépôt du permis de construire, il est nécessaire qu'un nouvel architecte accepte, dans l'urgence, de reprendre ce dossier.

Le cabinet d'architectes CM2A, basé à Verniolle a été la seule à accepter de reprendre le dossier en cours.

M le Maire propose donc membres du conseil de valider ce choix

→ **Approuvé à l'unanimité**

Questions diverses

Prochaine Réunion du conseil : *la réglementation impose une obligation d'une réunion par trimestre. Lors du premier CM : Election du Maire et du nouveau conseil il a été décidé de poser un jour et un horaire fixe pour les prochaines réunions : le lundi à 20h00. La prochaine réunion devrait avoir lieu fin septembre.*

Fin de séance : 22h10